

FORMATION

LA PLACE DES TIERS EN MÉDIATION CONCERNÉS OU IMPLIQUÉS? - RÉFLEXION INTERDISCIPLINAIRE



LE JEUDI 21/01/2021
DE 09:00 À 17:00



CHATEAU DE LA SOLITUDE,
AVENUE SCHALLER 54
1160 AUDERGHEN



AVEC



En raison de l'incertitude liée à la situation sanitaire,
cette formation est susceptible d'être convertie en
téléformation via zoom

PATRICK VAN LEYNSEELE, TANGUY ROOSEN, CARMELINA MARINO ET FLORENCE VAN DE PUTTE

Cette formation de 7 heures s'adresse aux médiateurs agréés ou en formation de toutes les catégories, avocats négociateurs ou collaboratifs, intervenants sociaux, psychologues, ayant une expérience clinique de gestion de conflits privés ou professionnels.

Avec

- Patrick Van Leynseele, membre du barreau de Bruxelles depuis 1979 et du barreau de New-York depuis 1997, pionnier de la médiation civile et commerciale en Belgique et ancien président de la commission de MARCS;
- Carmelina Marino, co-intervenante en médiation et psychologue formée à la psychiatrie infanto-juvénile et à la psychothérapie d'orientation psychanalytique;
- Tanguy Roosen, médiateur familial, civil, en entreprises, juriste d'entreprise et directeur de la collection "Prévenir, négocier, résoudre" chez Larcier;
- Florence van de Putte, médiatrice familiale, civile et en entreprises, avocate au barreau de Bruxelles et systémicienne.

C'est à travers la métaphore de l'omelette au jambon que Trialogues vous invite à une réflexion interdisciplinaire pour aborder la place et le rôle des tiers en médiation.

"Pour faire une omelette au jambon, il faut des œufs et du jambon. Pour avoir des œufs, il faut une poule, tandis que pour avoir du jambon, il faut trancher le cochon. Tous les deux jouent un rôle dans la recette, mais ils n'interviennent pas de la même façon : la poule est concernée, tandis que le cochon est impliqué."

Et vous comment voyez-vous la place et le rôle des tiers qui gravitent autour du processus de médiation ?

Sont-ils concernés ou impliqués par le travail ?

Quelles sont leurs tâches, leurs responsabilités ?

Un panel d'intervenants, invité à réfléchir à ces questions, offrira des techniques et des outils pour aider les tiers, les médiés et le médiateur à mieux comprendre leurs rôles, leurs fonctions, et leurs places.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

DATE Le jeudi 21/01/2021 de 09:00 à 17:00
MATIN: Exposés en plénière
APRÈS-MIDI: Ateliers (*)

LIEU Château de la Solitude
Avenue Schaller 54
1160 Bruxelles

*Ou via ZOOM.US en fonction de l'état
de la situation sanitaire.*

PAIEMENT ET INSCRIPTION

Inscription sur le site <http://www.trialogues.be> > Rubrique Formation continue

Le prix de cette journée est de 190€, à verser sur le compte TRIIALOGUES (BE 63 3631 4153 9208)

Les anciens participants à la formation qualifiante de Trialogues bénéficient d'un tarif préférentiel fixé à 160€.

Seul le paiement vaut inscription, dans la limite des places disponibles.

(*) Veuillez spécifier, lors de votre inscription, si vous souhaitez participer à l'atelier familial ou en entreprise

Cette formation est agréée par la Commission Fédérale de Médiation.
Une attestation est délivrée pour la formation des avocats et des médiateurs agréés .



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, suffisamment tôt, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING BE 63 3631 4153 9208.

La réception du paiement vaut inscription définitive. Une facture pour acquit sera délivrée sur demande

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.